



AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE
EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC

1 - PERSONNE PUBLIQUE

Commune de Saint-Paul

Direction de la Valorisation Economique et Touristique – Service Gestion du Domaine Public et Réglementation

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de Monsieur Mohammad PATEL/Monsieur Régis AURE/
Tél : 0262 45 90 69.

[Courriels : mohammad.patel@mairie-saintpaul.fr/](mailto:mohammad.patel@mairie-saintpaul.fr)[regis.aure@mairie-saintpaul.fr/](mailto:regis.aure@mairie-saintpaul.fr)

Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du Domaine Public pour diverses activités économiques par Bassin de vie, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes Publiques :

- **BASSIN DE VIE N°2 (SAINT-GILLES LES BAINS)**

3 autorisations d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de produits artisanaux locaux : 1 AOT
- Vente de vêtements, de maillot de bains et d'accessoires de mode : 2 AOT

3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT

- Prise d'effet à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 31 décembre 2026 pour les emplacements B2.2 et B2.3 et le 30 juin 2027 pour l'emplacement B2.1 (cf au document intitulé « descriptif des emplacements »).

4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

1. Valeur technique : *(prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation)* - 40 %
2. Qualité du projet : *qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel* - 40%
3. Proposition financière du candidat *(le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements »)* - 20%.

5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Le dossier **complet** devra être remis avant **le 19 août à 14h00**.

Tout dossier déposé postérieurement à cette date **ne sera pas accepté**.